

Restructuration du ministère

169. Le Comité a reçu diverses propositions visant à détacher l'immigration de la main-d'œuvre, pour la greffer à d'autres fonctions connexes du gouvernement. L'Association canadienne des travailleurs sociaux, notamment, a proposé ce qui suit:

«Il conviendrait qu'un ministère de l'immigration soit créé . . . ce ministère pourrait mettre l'accent sur les aspects culturels et sociaux de l'immigration, tels les services d'établissement, les programmes ayant trait au multiculturalisme et à la citoyenneté» (0208).

Selon d'autres, il faut maintenir les liens actuels entre l'immigration et la main-d'œuvre.

170. Les membres du Comité différaient d'opinion à certains égards. Tous reconnaissaient que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration doit actuellement porter une lourde charge, mais tandis que certains estimaient qu'il fallait, pour cette raison, scinder le ministère en deux organismes distincts, d'autres prétendaient que l'immigration serait ainsi moins importante et confiée à un ministre moins expérimenté, et partout moins influent. D'autres encore trouvaient que ce lien avec la main-d'œuvre suscitait une importance exagérée à l'égard de l'emploi, à quoi d'autres rétorquaient que les immigrants viennent surtout ici pour améliorer leurs occasions d'emploi et que ce lien leur assurerait précisément l'étroite collaboration des deux Directions concernées. Il a aussi été proposé de mettre sur pied un nouveau ministère de l'Immigration et de la Population, ou de lier étroitement l'immigration au développement régional pour que l'accent soit mis sur l'établissement des immigrants.
171. Des différentes propositions soumises au Comité celle qui s'est acquise le plus fort appui est celle demandant qu'on sépare l'Immigration de la Main-d'œuvre et de la Commission d'assurance-chômage et qu'on la rattache à la citoyenneté du multiculturalisme et à la population pour former un